

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Insulaire Mercredi 18 Avril 2018 - Madrid

Cleofe Carballo, président du groupe de travail a suggéré de nombreuses modifications au compte rendu de la précédente réunion. Il rappelle qu'en décembre 2017, Aurélie lui a envoyé le projet de compte rendu, mais il était en mer et a oublié d'y répondre. Qaudn il a vu que le document était en ligne, il s'est rendu compte de son erreur. Il a envoyé les observations à Aurélie le 27 Mars. Elle lui a rappelé qu'une fois mis en ligne, il était nécessaire de présenter les modifications en réunion. C'est ce qu'il fait.

Jean-Marie Robert a rappelé l'importance de transmettre les modifications en amont de la réunion de manière électronique, au vu des délais de traduction. Cleofe transmettra ses modifications aux membres et au secrétariat.

1°) Points d'information

1-1 - Mise en place du CCRUP

Cleofe a présenté un historique du processus de mise en place du CC RUP en indiquant ce qui s'était passé auparavant et depuis la réunion de Santiago du 25 Octobre 2017. Il commente la situation actuelle et les conflits internes en cours du fait que Don Fernando Gutierez agit de manière illégitime et au nom de la Fédération régionale des Cofradias des Canaries. Il agit comme représentant de tout le secteur canarien alors qu'il ne l'est pas. Les OPPs ont manifesté leur désaccord et leur rejet auprès des autorités compétentes de pêche.

Jusqu'en décembre 2017, la situation était la suivante : le secteur canarien, au cours de 4 réunions avait voté a majorité absolue l'option 6-6-6, avec un seul votre contre, celui de la Cofradia des Pêcheurs de Nuestra Señora de los Reyes del Hierro, présidée par Don Fernando Gutierrez. Le 14 Octobre, Cleofé a transmis aux représentants portugais et français la proposition canarienne mais il n'y a pas eu de réponse à cette proposition et il n'a pas été non plus possible d'en débattre au cours de la réunion de Santiago de Compostela.

Le 10 Novembre, il a de nouveau contacté les représentants des Rups Françaises et portugaises, par mail mais personne ne s'est prononcé sur cette proposition. Gualberto Rita a répondu que les représentants français qui avait agi a la réunion de Mars 2018 avaient changé. Mais il ne s'est pas prononcé sur la réponse canarienne.

Pendant la réunion de Junta du Gouvernement de la Fédération Régionale, qui a eu lieu le 12 décembre, Don Fernando Gutierrez a contesté le vote de la dernière réunion du 26 septembre qui avait approuvé l'option 6-6-6. Lors de la réunion du 12 décembre,























l'option 6-4-3 avec 10 vote pour et un vote contre, celui de la Cofradia de Corralejo, présidé par Cleofé Carballo.

A la suite de ce vote, Don Gutierrez a informé qu'il allait se mettre en contact avec les représentants des Rups et avec la Commission pour les informer que le secteur approuvait l'option 6-4-3. Cleofé répète que Don Gutierrez ne pouvait pas le faire car il n'est pas le représentant légal du secteur canarien (extractif, commercialisation et transformation). Et qu'en plus il passe outre le résultat contre du votre des cofradias e des Coopératives de la Fédération Provinciale de Las Palmas (9 associations) y des OPPs qui ont voté l'option 6-6-6.

C'est à dire qu'il prétend approuver l'option 6-4-3 avec le vote pour de seules 10 des 25 Cofradias des Canaries. Sans consulter les 3 coopératives de pêcheurs, qui ont aussi le droit de voter. Et en laissant hors de ce processus les 9 associations de la Fédération Provinciale de Las Palmas y les représentants de la commercialisation et de la transformation (les OPPs) qui ont voté l'autre option.

ISLATUNA et OPTUNA ont manifesté leur total désaccord et ont proposé de faire une nouvelle réunion pour tenter d'obtenir un vote consensuel et pouvoir prendre une décision finale. En n'acceptant pas la représentation de Don Fernando Gutierrez qui les laisse hors du processus de formation du CC RUPs de manière intentionnée depuis le début.

Cleofé indique qu'il ne comprend pas pourquoi cela a été accepté, puisque personne n'a même répondu à la propositon du 6-6-6. Elle est pourtant conciliatrice puisqu'elle permet d'un côté les 6 places demandées par le secteur des RUPs françaises et de l'autre, l'équilibre de pouvoir que demande le secteur canarien. La majorité de ce dernier n'accepte pas l'option 6-4-3.

Serge Larzabal indique que les RUPs françaises n'acceptent pas l'option 6-6-6.

Gualberto Amaral a rappelé les démarches faites pour la création du CC RUP et a informé les membres que les autorités des Canaries lui avaient dit que le représentant des professionnels des Canaries était Fernando Gutierrez et que c'était lui qu'il fallait contacter.

Cleofe Carballo demande que ces documents lui soient transmis. Parce que personne ne l'en a informé. Que tout a été fait derrière son dos alors qu'il organisait des réunions avec le secteur canarien. Il se sent de nouveau trahi.

Jean-Marie Robert a montré son étonnement et son incompréhension vis à vis des propos tenus : Comment Cleofe qui est Vice-président de la Fédération, peut contester son Président et le vote de cette structure représentative des pêcheurs des Canaries ?























Cleofé lui explique que dans plusieurs réunions organisées au sein de la F fédération Régionale, toutes les cofradias l'avaient élu comme représentant de la Fédération pour négocier la formation du CC RUP. Et que lui a juste agi en transmettant et respectant ce qui avait été décidé lors des Assemblées du Gouvernement, qu'elle que soit la décision. C'est pour cela que Don Gutierrez ne peut pas agir comme représentant légal de la Fédération Régionale, parce qu'il ne l'est pas. Et encore moins de tout le secteur. Il ne peut pas non plus laisser hors du processus les cofradias et les Coopératives de Fédération Provinciale de Las Palmas, lesquelles n'appartiennent pas à la Fédération Régionales, ni aux OPPs qui n'en font pas partie non plus, et qui sont les représentants de la commercialisation et de la transformation. Toutes les association de la Fédération Provinciale de Las Palmas et les OPPs ont voté pour le 6-6-6, avec Cleofé Carballo comme représentant légal, tel que décidé dans les réunions.

Cleofé Carballo indique de plus que Don Fernando Gutierrez a toujours refusé d'organiser une réunion commune, sollicitée par les OPPs, ce qui empêché le dialogue et le débat pour arriver à un accord.

Serge Larzabal a indiqué avoir échangé avec Fernando Gutierrez lors de la réunion de l'ICCAT en novembre dernier, et que celui-ci mettait tout en œuvre pour valider les accords de Bruxelles de mars 2017 sur la répartition du ComEx.

Cleofe Carballo indique que ceci est un autre agissement ilegal de Don Fernando Gutierrez. Il rappelle que ce dernier ne peut rien mettre en marche, puisqu'aucun accord n'avait été validé à Bruxelles. La seule chose qui avait été décidée c'est que lui, Cléofé, proposerait au vote les deux options à tout le secteur canarien, en organisant les réunions nécessaires. Et aux Canaries, en principe, tous ont voté et n'ont pas accepté l'option 6-4-3 et ont mandaté Cleofé pour chercher une solution conciliatrice.

Il est important de noter que la réunion ont les 10 cofradias ont voté le 6-4-3 a eu lieu le 12 décembre. Comment a t'il pu mettre en marche quelque chose qui n'avait pas été voté et contraire à ce qui avait été décidé par sa propre Fédération? Ceci est contraire aux accords trouvés. Et exercer une représentation qu'il n'a pas.

Il a été demandé à Cleofe de bien vouloir transmettre sa présentation pour annexe au compte rendu.

Les représentants des RUPs françaises et portugaises indiquent que la répartition 6-4-3 a fait l'objet d'accords signés entre l'ensemble des parties, et est donc validée. La mise en place du CC RUP doit donc se poursuivre par la mise en place d'une liste de membres.

Don Cleofé précise son désaccord et informe qu'il transmettra « cet accord », qui n'en est pas un à tout le secteur canarien, qu'il représente. Puisque, de son point de vue et de celui d'une grande partie du secteur, les choses se sont faites de manière illégale, parce que dans le dos d'une partie du secteur, passant outre son vote contre et avec une représentation illégitime. Il demande que soit transmis l'ensemble des documents, écrits























et courriers que les représentants des RUPs portugaises et françaises ont cité. Il demande à ce qu'ils lui soient envoyés dans les plus brefs délais pour qu'il puisse les envoyer.

Serge Larzabal précise que ce processus n'a rien à cacher et que tous les documents seront mis en ligne sur le site du CC SUD avec le compte rendu de la réunion.

Quelques représentants des associations des Açores, Pedro Melo (ACPA), Jorge Gonçalves (APEDA), Joao Bagnari (Porto de Abrigo) indiquent qu'ils n'ont pas eu connaissance de ces négociations. Comme indiqué lors de plusieurs réunions, ils ont été laissés hors de ce processus de formation du CC RUP, qui n'a pas été transparent. Ils regrettent que pour un thème aussi important que celui-ci, toutes les organisations intéressées devraient être informées du développement des négociations. Pedro Melo précise que son organisation ACPA, qui fait de la commercialisation ne fait pas partie de la Fédération des Pêches des Açores et qu'il n'a jamais donné de pouvoir de représentation à cette dernière pour négocier la constitution du CC RUP. Il remercie le Président de traiter de ce sujet dans cette réunion puisque c'est l'unique manière de savoir ce qui se passe sur ce sujet.

Björn Stockhausen (Seas at Risk) a proposé son aide dans la création du CC RUP, et regrette que les ONGs n'aient pas été impliquées plus tôt. Jean-Marie Robert a rappelé à Björn qu'il les avait invitées par écrit à participer à ce processus il y a un ou deux ans. Bjorn précise qu'il avait accepté mais que personne n'a pris contact avec lui. Jean-Marie précise que les ONGs ont toute leur place au CC RUP, mais qu'il était d'abord préférable de régler le problème principal : la représentativité du secteur.

1-2) Actualité Communautaire : modification du Règlement Délégué de rejets pour les espèces pélagiques : Taille minimale du Logoron

Don Cleofé commente que la taille de 9cm pour le logoron (boqueron ou anchois) a été renouvelée au travers du Règlement (UE) n° 2018/188 qui modifie le règlement Délégué (UE) N° 1394/2014 qui établit l'obligation de Débarquement des espèces pélagiques.

Il commente que le secteur a des doutes sur cette taille ne pourrait pas être modifiée de manière définitive à l'avenir, pour ne pas dépendre de ces amplifications et modifications des Règlement Délégués. Ceci crée des insécurités parce que ces pêcheries sont importantes pour nous et que nous avons besoin que la taille de 9 cm soit fixée et qu'il n'y n'ait plus de variation.

En voyant la proposition de la Commission du Règlement des Mesures Technique, nous voyons dans son annexe VII de TMRC pour les eaux Occidentales, l'introduction de l'exception de la taille 9cm pour notre territoire qui est la zone COPACO 34.1.2 et pour la zone CIEM IX, tel qu'établit dans le Règlement Délégué des rejets.























Cleofé explique que ce nouveau Règlement de Mesures Techniques est très important pour le secteur des Canaries et des Açores puisqu'il affecte plusieurs thèmes importants qui sont traités aujourd'hui: la fixation de la taille du logoron, les possibilités d'exemptions pour la capture et le transbordement de petits pélagiques en dessous des tailles minimales et aussi la marge de tolérance des captures déclarées dans le journal électronique, qui sera évoqué dans la présentation de Jorge.

Nous savons que ce Règlement a même été adopté par le Conseil et le Parlement. Et on aimerait demander quand est prévu, approximativement l'approbation de ce Règlement.

2) Elimination de la taille minimale du Bar aux Canaries

Don Cleofé rappelle le changement de rédaction demandé. Il a été proposé de remplacer:

« Pour éviter toute distorsion du marché, le CC SUD recommande que, indépendamment de sa taille, les bars échappés des exploitations aquacoles ne soient pas commercialisées hors des Iles Canaries »

Par

« Pour éviter toute distorsion du Marché, le CC SUD recommande que ne soient pas commercialisés hors des Iles Canaries les captures de bar devenus sauvages en dessous de la taille minimal européenne en vigueur ».

L'erreur commise au sein de l'avis 115, point 9.3 a pas été reconnu pendant le Comite Exécutif et doit être modifié dans ce sens le plus rapidement possible.

Cleofé informe que la Consejeria de Agricultura, Ganaderia, Pesca y Aguas a publié le 22 mars un protocole pour la prévention et la réduction des échappées de poissons de culture en cage en mer.

En relation à ce projet d'Avis 115, Cleofé informe que la Commission a répondu à travers la note 5134426 le 22 septembre, qui inclut une consultation au CSTEP. J'ai contacté les spécialistes en échappées et avec nos techniciens et ils m'ont commenté qu'il est nécessaire d'échanger en amont avec les techniciens de la Commission pour éclairer certains doutes, mais qu'il ne sont pas d'accord avec le contenu de cette note, ni avec le rapport du CSTEP (spécialement sur les données et les études employées). Ils voient clairement que le bar est une espèce absente localement et non autochtone. Et ils considèrent qu'une erreur a été commise. Un projet d'avis en réponse à la note de la CE sera préparé.

2- Problèmes existants sur certaines pêcheries des Açores

2-1 Présentation de la pêcherie de thon aux acores

























Jorge Gonçalvez (APEDA) a présenté la pêcherie de thon aux Açores comme cela avait été convenu lors de la précédente réunion. L'objectif était de démontrer l'importance de cette pêcherie aux Açores, et donc la nécessité de passer d'une pêcherie accessoire à une pêcherie dirigée. L'objectif est d'apporter cette demande à l'iCCAT

Jorge a également mis l'accent sur les marges d'erreurs lors de l'estimation du poids des thons, il souhaite passer d'une marge d'erreur de 10% à 20%, soulignant la difficulté de cette estimation.

2-2 Pêcheries d'eaux profondes.

Jorge Gonçalves a informé que dans sa région on ne pêche pas avec des chaluts ou des filets et que les pêcheries sont essentiellement d'hameçon. Il défend que sa région n'a pas participé a appauvrir les stocks de requin de profondeur de l'atlantique nord. Que dans l'actualité, APEDA participe à un projet de recherche DISCARDLESS, aux cotés de l'IMAR et l'université des Açores, dont l'objectif est de réduire les captures accessoires de requins de profondeur, pour respecter la PCP.

JG décrit que dans la pêcherie de peixe espada ou sable negro (aphanopus carbo) réalisée avec la palangre de fond et régulée par le Règlement (UE) N° 2016/2285, il y a des captures accessoires de requins de profondeur et que ce Règlement permet un volume de captures accessoires de 10 tonnes/ an pour les requins des eaux profondes.

D'un autre côté, il décrit une pêcherie très importante aux Açores qui se pratique avec une palangre de fond à plus de 800m de profondeur, dirigée vers le Melga ou merluza canaria (Mora moro). En 2017, ont été capturée 189 tonnes. Dans cette pêcherie il y a également quelques petites captures accessoires de requins de profondeur, mais la norme n'établit pas, comme dans le cas du peixe espada, un volume de captures accessoires pour ces espèces de requins.

Ce qui est prétendu pour les Açores et qui pourrait s'appliquer à toutes les régions ultra périphériques est la modification de l'Annexe du dit Règlement communautaire sur l'inclusion de la pêcherie de Melga aux côtés de celle de peixe espada pretto pour pouvoir bénéficier de manière conjointe des 10 tonnes de captures accessoires de requins de profondeur, pour les 2 pêcheries. Cela ne représenterait aucun effort de pêche extra sur ces espèces. Il est souligné qu'il ne se prétend pas réaliser une pêcherie dirigée aux requins de profondeur.

Certains membres ont rappelé que le CC n'est pas un forum pour débattre de la répartition des quotas, mais de la responsabilité des Etats Membres et que cela doit se traiter à ce niveau.

Il est également rappelé que l'objectif est commun à tous de passer à un plan de gestion lors de la prochaine cession de l'ICCAT, et obtenir l'assouplissement des mesures de gestions nécessaires à une bonne exploitation de ce stock.























ANEXO: INTERVENCIÓN DE CLEOFÉ CARBALLO SOBRE LA CONFIGURACIÓN DEL CC-RUPS.

En la reunión de Santiago de Compostela del 25 de octubre de 2017 les informé de lo que había pasado hasta entonces. A continuación les resumiré por orden cronológico, lo que había pasado hasta ese momento. Y después les contaré lo que ha sucedido hasta ahora. Para que sepan en que momento estamos en Canarias. Y cuál es nuestra posición.

A modo de resumen, les recuerdo que las negociaciones llevan 3-4 años bloqueadas por un único punto, el número de plazas en el Comité Ejecutivo. La última propuesta de las RUPs francesas fue de 6/4/3 miembros para Francia/Portugal/Azores+ 2 elementos supranacionales de investigación y productivo+ Pacto de Caballeros. Se empezó con una propuesta de 6/1/1. Los 5 miembros del CC-Sur defendieron siempre la paridad, como ocurre en este CC y en otros. Y se alegó en contra también de las 2 plazas para elementos supranacionales y el Pacto de Caballeros.

Nuestra última propuesta que ya conocen fue la de 6:6:6.

EN LA REUNIÓN DE SANTIAGO DE COMPOSTELA, CELEBRADA EL 25 DE OCTUBRE DE 2017 LES INFORMÉ DE LO SIGUIENTE:

- Lo sucedido en la reunión celebrada en Bruselas, el 30 y 31 de marzo. Donde me dejaron fuera de la misma. Y pude entrar gracias a un pase de Azores.
- Les informé que tal y como se había acordado, promoví varias reuniones con el sector extractivo por un lado la Federación Regional (dos reuniones) y por otro lado la Federación Provincial de Las Palmas. Y también con el sector de la comercialización y transformación, representado por las OPPs.
- Se había alcanzado, tras estas reuniones, una posición consensuada del Sector Extractivo para la composición del Comité Ejecutivo y de los representantes de las OPPs, con el único voto en contra de la Cofradía del Hierro, presidida por Don Fernando Gutiérrez). Era nuestra propuesta de 6:6:6.
- Una vez aprobada esta posición se envió por correo electrónico el 14 de octubre a los representantes de las RUPs francesas (Serge Larzabal) y a la Federación de Pesca de Azores y representantes de Madeira.
- Con fecha 25 de Octubre se celebró la reunión del Grupo de Trabajo de la Subdivisión Insular. Al no haber habido respuesta en estos 11 días. Esperaba que se hubieran hecho llegar nuestra propuesta a los interesados para poder debatirla y conocer su opinión. Pero no fue posible porque por un lado, no asistió Don Serge Larzabal, que había actuado en representación de las RUPs francesas en otras reuniones (no en la última de Bruselas). Y al preguntar a las RUPs portuguesas, constante que no había llegado mi propuesta a las asociaciones pertenecientes a la Federación de Azores, ni tampoco a las de Madeira.























- En dicha reunión expuse nuestra propuesta de 6:6:6 y Don Antonio Laureno, en representación de la Federación de Azores se comprometió a trasladar esta propuesta a todos sus asociados para poder debatirla. Y enviarme una respuesta. No he tenido respuesta. Quería preguntarles si se llegó a enviar y si se debatió.

DESPUES DE LA REUNIÓN DE SANTIAGO DE COMPOSTELA, HA OCURRIDO LO SIGUIENTE:

- El 10 de noviembre volví a escribir un correo a los representantes de las RUPs: Don Serge Larzabal, a la Federación de Pesca de Azores y Copesca- Madeira. Indicando que no había recibido respuesta alguna.
- El 19 de noviembre contestó Don Gualberto Rita, indicando que habían cambiado los representantes de las RUPs francesas que asistieron a la reunión de marzo (Nicolás Díaz y Delphine Ciolek) y que tardaría la respuesta. Pero no indicaba la postura de Azores. A día de hoy, ni las RUPs portuguesas ni las francesas han respondido. Y seguimos sin saber cuál es el representante actual de las RUPs francesas. Y a quién dirigirnos.
- El 12 de diciembre, Don Fernando Gutiérrez en la reunión de la Junta de Gobierno de la Federación Regional, impugnó la votación del 26 de septiembre donde se había aprobado la opción de 6.6.6. Se produjo una nueva votación y salió aprobada la opción de 6:4:3 propuesta por las RUPs francesas. Con 10 votos a favor y 1 voto en contra, la de mi Cofradía de Corralejo.
- Con esta votación Don Fernando Gutiérrez informó que se había puesto en contacto con representantes de las administraciones regionales de Azores y Madeira y que estaba intentando contactar con los representantes del sector de las RUPs Francesas. Para que se aprobase la constitución del CC-RUPs.
- De forma reiterada ha informado de que el está dando pasos para la formación del CC-RUPs.

Es necesario aclarar que en Canarias dentro del sector, la transformación y comercialización estaría representada por las OPPs. Y el sector extractivo está constituido por 25 Cofradías y 3 Cooperativas de pescadores (2 de Gran canaria y 1 en El Hierro). Hay 9 asociaciones: las 4 Cofradías de Gran Canaria y 3 Cofradías de Lanzarote, de las 4 existentes en esta isla, que están englobadas en la Federación Provincial de Las Palmas, y que no pertenecen a la Federación Regional, por discrepancias con el Presidente de la misma. En este y otros temas.

En relación a las informaciones dadas por Don Fernando Gutiérrez sobre constitución del CC-RUPs, cabe aclarar lo siguiente:

1°) Las OPPs han mostrado su malestar por todo lo ocurrido, ya que consideran que Don Fernando Gutiérrez está liderando el proceso de constitución del CC-RUPs de forma ilegal, actuando en nombre de todas las asociaciones: Sector Extractivo, Comercialización y Transformación. Y el no representa a ninguno de los 3 sectores.























Además. Está intentando aprobar esta opción con el voto a favor de 10 Cofradías de 25, ninguna de las 3 Cooperativas por parte del sector extractivo. Es decir 10 votos de 28. Y ninguno de los representantes de la comercialización y transformación.

Lo peor de todo, es que está actuando como si representase a todo el sector canario. Cuando él no es el representante, ni de las 2 OPPs, ni de las 9 asociaciones pesqueras pertenecientes a la Federación Provincial de Las Palmas. Tampoco lo es de la Federación Regional, donde se ha aprobado en varias reuniones que soy yo su representante a efectos de Consejos Consultivos. Le he solicitado varias veces que me envíe las actas de las reuniones donde se aprobado mi representación, pero no me las ha querido entregar.

A día de hoy, soy yo el único representante de todas ellas. Y D. Fernando está actuando de forma ilegítima. Esto lo han puesto en conocimiento de las autoridades pesqueras competentes las dos OPPs: ISLATUNA y OPTUNA.

2º) Don Fernando Gutiérrez no ha permitido el diálogo del sector. Y está vetando la participación de las OPPs y de la Federación Provincial de Las Palmas.

Las OPPs han intentado asistir a las reuniones celebradas por la Federación Regional para compartir con sus Cofradías su experiencia y hacerles ver su punto de vista, para aportarles la máxima información posible y poder decidir entre todos. Pero en ningún momento lo ha permitido. Lo cual si ha sido posible con las Cofradías de la Federación Provincial de Las Palmas.

Y en vista de esto, las OPPs convocaron una reunión, el 21 de junio, en la cual invitaron a todo el sector: Federación Regional, Federación Provincial y las 2 OPPs. En esta reunión no se presentó nadie en representación de la Fed. Regional, para evitar el debate. Si acudió la Federación Provincial de Las Palmas. Que además se reunió el 26 de junio para que pudieran asistir las Cofradías que no pudieron asistir el 21 de junio.

Una vez que Don Fernando Gutiérrez indicó en reiteradas ocasiones que él iba a seguir con la formación del CC-RUPs, se ha intentado que entrase en razón haciéndole ver que no era legal lo que estaba haciendo. Pero sigue en su postura.

- 3º) La situación actual es que Don Fernando Gutiérrez sigue actuando de forma ilegítima en nombre de todo el sector. Y si empezasen los trámites de constitución del CC-RUPs por su única intervención, las OPPs no descartan emprender las acciones legales para frenarlo.
- 4°) Me ha molestado mucho que, en todo este proceso que les he contado, Don Fernando no ha dicho la verdad en muchas ocasiones. Ha justificado su actuación porque se iba a perder mucho dinero, se iba a renovar la flota. También afirmaba que íbamos a tener una oficina en Bruselas. Cuando el secretariado va a estar en Terceira (Azores). Nos ha descalificado reiteradamente porque consideraba que bloqueábamos el proceso por























motivos personales, enfrentamientos con los representantes de las otras RUPs, etc. Cuando lo único que hemos hecho ha sido defender la posición que considerábamos mejor para el sector canario. La paridad es lo que existe en el CC-Sur y otros CCS.

Y lo peor de todo es que en todo momento el indicaba que él no tenía ni idea de los CCs, pero no ha permitido el asesoramiento de las asociaciones del sector que si tenemos experiencia en ello.

- 5º) Respecto a las posibles comunicaciones que se hayan realizado a la Comisión. No tenemos ni idea de cuál es la situación actual. Pero queremos informar que la propuesta de Don Fernando Gutiérrez no es la propuesta del sector canario, solo de 10 asociaciones. Y que todavía no se ha tomado una decisión final. Nos gustaría saber por la Comisión, cual es el estado actual de estas negociaciones, y si se ha dado algún paso ya. Porque él no nos ha informado en ningún momento.
- 6º) Las dos OPPs van a promover la celebración de una próxima reunión para tomar una decisión final. Que esperamos que sea la última. La van a convocar ellos. Y van a intentar de nuevo, que participe todo el sector que quiera asistir, las 25 Cofradías, las 3 Cooperativas y las OPPs para decidir entre todos por bloques (sector extractivo, comercialización y transformación). Esperamos que sea en breve. No ha podido celebrarse antes porque la campaña del atún rojo acaba de finalizar.

7º) Me gustaría que considerasen de nuevo la propuesta que les hice de 6:6:6.

Ya conocen esta propuesta ¿Hace falta que explique algún aspecto de la misma?

Consideramos que es lo mejor para todos, porque es conciliadora con las dos posiciones enfrentadas: permite 6 plazas para el sector francés. Y permite la paridad para el sector canario. Además permite una representación equilibrada y amplia, ajustándose a la normativa vigente.

Solo habría que justificar la ampliación a 30 plazas para una mayor representatividad de las flotas artesanales que reflejase su peso en nuestras RUPs. Lo cual sería fácil de justificar. No entendemos porque las RUPs francesas y portuguesas no se han pronunciado todavía sobre nuestra propuesta. Creo que ya es hora de que lo hagan.

Pediremos a la representante de la Comisión que trasladen nuestra propuesta a los representantes de las RUPs francesas y portuguesas.

Creemos que esta solución es la más rápida, porque dudamos que Don Fernando Gutiérrez fomente en la Federación Regional la participación de las Cofradías en esta reunión, evitando así el diálogo que solicitamos entre todos. También dudamos de si























aceptaría el resultado de la reunión si ganase la opción de 6:6:6. Ya ganó esta opción dos veces. Y no paró hasta que salió la otra opción, la 6:4:3.

Si las RUPs francesas y portuguesas aceptasen nuestra propuesta estaríamos en condiciones de iniciar la constitución del CC-RUPs. Estamos abiertos a debatir cualquier aspecto sobre nuestra propuesta. Pero creemos que es la mejor solución para todos.

















